

MAIRIE DE DORANS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

01/12/2021



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: mairie.dorans@wanadoo.fr



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

Présents : 12 conseillers

Excusés : André LEMBLE, Anthony ROPELE,

Marie-France BILLEREY (procuration à Brigitte PAROLA)

1. Nomination du secrétaire de séance, approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15/10/21.

Secrétaire de séance : Philippe PERRET

Secrétaire adjoint : Brigitte PAROLA

Le compte rendu de la séance du 15 Octobre est approuvé à l'unanimité

2. Décision modificative n°2

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative a pour objet de procéder à un virement de crédits en section de fonctionnement, du chapitre 61 au chapitre 65, pour un montant équivalent à 4 500 €.

Adopté à l'unanimité.

3. Aire de jeux de la Chapelle : plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

La commission travaux a présenté un plan de financement relatif au projet de « réaménagement » de l'aire de jeux situé rue de la Chapelle qui n'était plus aux normes de sécurité.

Les travaux portent principalement sur :

- Le terrassement et l'évacuation des déblais,
- La mise en place d'un géotextile et d'un support de forme,
- La suppression/création de massifs en béton pour recevoir les jeux,

- La pose de nouveaux jeux sur un sol amortissant,
- La création d'un nouveau chemin d'accès,
- La création d'une clôture rigide et de portillons

Le montant total des travaux est estimé à 20 246 € HT, qui pourrait être subventionné à hauteur de 10 123 € HT par le Conseil Départemental et à hauteur de 6 074 € par le Grand Belfort. Le reste à charge pour la commune serait de 4 049 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le plan de financement proposé et autorise Mr le Maire à solliciter les subventions ci-dessus citées et également à signer tout document afférent.

Le montant des travaux de ce projet sera inscrit au budget primitif 2022 pour réalisation courant de la même année.

Il est noté qu'un deuxième projet d'aire de jeux, complémentaire à celui de la rue de la Chapelle, a été envisagé à proximité de la Maison du Temps Libre. Les deux projets ne pouvant être financés ensemble, ce deuxième sera proposé au budget 2023.

4. Convention de plantation et d'entretien d'arbres fruitiers sauvages conclue avec les Chasseurs du Territoire de Belfort

La Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité, propose aux communes de planter et d'entretenir gratuitement des arbres fruitiers sauvages en forêt communale. Cette opération s'effectue sous la vigilance de l'ONF et en collaboration avec l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) chargée de la plantation, de l'entretien et de la surveillance des arbres. Il appartient à la commune, en accord avec l'ONF, de désigner les emplacements de plantation.

L'accord de signature de la convention d'une durée de 20 ans est adopté à l'unanimité.

5. Avenant à la convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle

Suite aux observations formulées par certains maires sur le manque de clarté de l'article 8 de la convention d'adhésion au service de la médecine

professionnelle (daté du 01/01/2020), le Centre de Gestion du Territoire de Belfort propose un avenant sur les modalités de financement de l'activité du médecin en tiers temps.

L'article 8 de la convention prévoit que les coûts de tiers temps du médecin, facturés par le Centre de Gestion du Doubs à son homologue « Terrifortain » soient intégralement répercutés sur l'adhérent ayant émis la demande d'intervention, sauf exception.

Cette modification n'apporte pas de changement pour notre commune.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

6. Augmentation tarifaire du contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 90)

Par délibération du 12 juin 2019, la commune de Dorans adhère pour ses employés au contrat d'assurance groupe statutaire mis en œuvre par le CDG90, entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2022.

Alors même que ce contrat comportait une garantie des taux sur la durée de vie du marché, le conseil d'administration du Centre de Gestion a dû accepter lors de sa séance du 1er octobre dernier une augmentation de 20% de ces taux, sous peine d'enregistrer le départ de l'assureur GROUPAMA qui avait dénoncé par courrier en mars 2021 de façon conservatoire, le contrat à la date du 30 juin 2021, sauf si le Centre de Gestion acceptait une augmentation de 35% des taux consentis en 2019.

Le contrat actuel est ainsi prolongé jusqu'au 31/12/2022. Les taux de cotisations choisis par la commune (taux à appliquer au montant de la masse salariale) passent donc de 6,15% à 7,38% pour les agents titulaires, de 0,82% à 0,98% pour les agents contractuels. Sans changement, une cotisation de 0,2% sera versée au Centre de Gestion pour la gestion administrative du contrat.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation tarifaire et autorise Mr Le Maire à signer tout document afférent.

7. Convention de formation avec le CDG (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort)

- **Formation initiale « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST)**
- **Formation « Maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail »**
- **Formation « Manipulation des extincteurs »**

A la demande des collectivités, le Centre de Gestion organise pour l'année 2022 plusieurs formations sécurité qui s'adressent au personnel communal. Dorénavant, la commune souhaite y inscrire ses employés (formation initiale ou actualisation).

1 agent pourrait être inscrit en formation initiale SST et 2 agents pourraient être inscrits en « recyclage SST » ainsi qu'en formation « Manipulation extincteur » pour un montant total à charge de la commune de 276 €.

L'accord de signature de la convention est adopté à l'unanimité.

8. Demande de cession du terrain dit de « l'abri caverne » par l'entreprise KOEHLER

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la demande de l'entreprise KOEHLER d'acquiescer le terrain qu'elle loue actuellement à la commune pour ses activités de recyclage de métaux. L'entreprise KOEHLER souhaite effectuer divers travaux sur le site afin de valoriser son entreprise et améliorer ses conditions de travail quotidiennes sans limiter l'accès du site dit de « l'abri caverne » appartenant à la commune.

Le conseil valide à la majorité le projet (en dehors de la présence de l'élue concernée).

Le terrain devra d'abord être estimé par « les Domaines » (service de l'Etat) en charge de l'évaluation financière des biens mobiliers ou immobiliers appartenant à l'État ou aux collectivités locales et ceci conformément à la loi, afin d'en estimer la valeur et de la proposer à l'acquéreur.

9. Point sur les commissions

- **Commission Jeunesse - Conseil municipal des jeunes** (voir compte-rendu joint)
- **Travaux à la Maison du Temps Libre** : Les travaux de finition de la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et d'isolation intérieur seront réalisés courant décembre.

Informations diverses

- **Résultats du Concours des Villes et Villages fleuris & décorations de Noël**

Lors de la réception organisée par le Conseil départemental, Dorans a gardé sa 1^{ère} fleur. Une subvention de 350 € a été allouée.

- Merci à tous les bénévoles qui ont participé cet été au fleurissement du village, et merci également à l'équipe qui décore actuellement Dorans aux couleurs de Noël. Cette année des enfants du Conseil Municipal des Jeunes participent à ces décorations
- **Collecte des téléphones usagés** : L'action mise en place en octobre par l'Association des Maires du Territoire de Belfort et Orange, a permis de récolter 3,5 kg d'appareils obsolètes qui seront ainsi valorisés lors de leur recyclage.

Merci à la boulangerie Loebly qui a bien voulu servir de relais pour cette collecte.

INFORMATIONS SANTE

➤ Covid

○ Port de masques

- l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021, oblige le port du masque à l'extérieur dans les zones à forte promiscuité et lors de rassemblement de + de 10 personnes.
- l'arrêté préfectoral du 25 novembre indique que le port du masque est obligatoire dans les Etablissements Recevant du Public, même avec le pass sanitaire.

○ Vaccination à domicile

L'Agence Régionale de Santé met en œuvre un nouveau dispositif mobile de vaccination réservé aux personnes fragiles. Jusqu'au 16 décembre vous pouvez vous inscrire en mairie de Dorans si vous souhaitez vous faire vacciner. Un professionnel de santé viendra à votre domicile après une prise de rdv avec vous-mêmes.

- Pour les + de 75 ans en incapacité de se déplacer : vaccination à domicile par un infirmier
N° unique : 0800 730 957

➤ **Risque d'intoxication au monoxyde de carbone** : Chaque hiver, le monoxyde de carbone intoxique de nombreuses personnes.

Il est recommandé de :

- faire vérifier et entretenir vos installations de chauffage ainsi que les conduits de fumée, par un professionnel,
- Ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air,
- D'aérer au moins 10 minutes tous les jours.

Toutes les recommandations sur <https://www.santepubliquefrance.fr>

➤ **Grippe aviaire** – le niveau de risque influenza aviaire est passé de nouveau au **niveau élevé**.

➤ **FNATH** est l'association des accidentés de la vie qui soutient les personnes accidentées, malades et handicapées sur tout le Territoire de Belfort.

Elle peut vous aider juridiquement et moralement.

Pour tout renseignement, veuillez contacter cet organisme au 51 rue de Mulhouse à BELFORT ou téléphoner au 03.84.21.23.12. ou au 06.95.54.64.65

- **Enfants de Rêves et d'Espoir** : cette association a pour vocation de venir en aide financièrement à des familles ayant des enfants en situation de handicap pour des dépenses, des soins, des déplacements non pris en charge.

Veillez contacter le Président Laurent Durrenwachter au 06.69.93.77.49
ou la secrétaire Marie-France Vernier au 06.28.32.60.80
mfrancedenard@free.fr




DATES A RETENIR

- **ANNULLATION du Vin Chaud qui devait avoir lieu le vendredi 17 décembre, en raison des conditions sanitaires.**
- **Du 18 au 23 décembre 2021** : distribution des colis de Noël aux personnes âgées par les bénévoles de la Commission CCAS, les conseillers municipaux accompagnés du Conseil Municipal des Jeunes.
- **21 décembre à 19h30** : Conseil Municipal – mairie de Dorans.
- **Vendredi 21 janvier 2022 à 18h30** : Vœux du Maire à la Maison du Temps Libre avec la présence du Conseil Municipal des Jeunes, si la situation sanitaire le permet.
- **11 mars 2022 - 100 ans du Département du Territoire de Belfort**

Le Territoire de Belfort fêtera en 2022 ses 100 ans. La cérémonie d'ouverture aura lieu le 11 mars.

Des manifestations seront organisées tout au long de l'année. Le site internet du Conseil Départemental retracera toutes ces manifestations prochainement.

A noter dès à présent, des actions importantes :

-  Un timbre à l'effigie du Centenaire,
-  Les personnes du Territoire de Belfort qui auront 100 ans et + dans l'année 2022 seront mises à l'Honneur,
-  Des reconstitutions historiques seront organisées.